

SAGE COALA janvier 2007 : Etat préliminaire
Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

AGREMENT DGI N°C5107.11018

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)



N° 2065
(2007)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012007 et clos le 31122007 Régime simplifié d'imposition
ou réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case)
(cocher la case correspondante)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : S.I.E. de BIARRITZ
17, AVENUE CHARLES FLOQUET
64201 BIARRITZ
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

LE THEATRE DES CHIMERES
75, AVENUE MARECHAL JUIN
64200 BIARRITZ

Identification du destinataire

653 3 03952 3 2 0 4 6 1 2 5 4 0 0 0 5 6
Insp., IFU N° dossier N° Siret

9 2 3 D
Code APE

B ACTIVITÉ

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone: 0559411819

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
COMPAGNIE THEATRALE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal **1** Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % Bénéfice imposable au taux de 15 % DÉFICIT (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

2 Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % **2**

2bis Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
(ligne 17 ou 593 du tableau n° 2059-A ou 2033-C)
(sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1 **2 bis**)

2ter Plus-values imposables au taux de 16,5 % **2 ter**

2quater Plus-values imposables au taux de 8 % (ou 0% pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007) (article 219 A *quinquies* du CGI) **2 quater**

2quinquies Plus-values exonérées (article 238 *quinquies* du CGI) **2 quinquies**

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2 quater

entreprises nouvelles art. 44 *sexies* créées en Corse, art. 208 *sexies* sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C du CGI) zone franche Corse art. 44 *decies*
entreprises nouvelles art. 44 *septies* créées en Corse, art. 208 *quater*A zones franches urbaines art. 44 *octies* ou art. 44 *octies*A autres dispositifs **3 bis**

Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A) bénéfice ou déficit exonéré **3** plus-values à long terme imposables au taux de 15 % ou 8 %
pôle de compétitivité (art. 44 *undecies*) (indiquer + ou - selon le cas)

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

3. Crédits d'impôt et imputations

en faveur de la recherche en faveur de la formation des dirigeants d'entreprise **4** prélèvement exceptionnel **5 bis** crédit d'impôt pour investissement en Corse
crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage crédit d'impôt famille **5 ter** réduction d'impôt en faveur du mécénat **5** autres imputations

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

GESTION DES ENTREPRISES ET EXPERTISE COMPTABLE SARL 24, RUE DU CHALIBARDON Z.A. SAINT PREDE

- du comptable et/ou du conseil *

n° d'agrément du CGA

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables **

À BIARRITZ, le 14/03/2008
Signature et qualité du déclarant PCA

* Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).
** Lorsque l'adhérent d'un centre de gestion a opté pour la procédure TDFC (adhésion globale), la partie relative au visa de l'expert-comptable devra comporter les informations suivantes : noms de l'expert-comptable et du cabinet d'expertise-comptable, n° SIRET du cabinet.

Désignation de l'entreprise (A ne remplir que sur les exemplaires « en continu »)
et Date de clôture de l'exercice
LE THEATRE DES CHIMERES
31122007

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2006, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A ou rubrique 7 du modèle 2462. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

K RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit
(indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à
long terme imposables au taux de 15 %

- Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins-values à long terme
imposable au taux de 8 %
(0 % pour les exercices ouverts
à compter du 01-01-2007)

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

L MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page II sur la notice n°2033-NOT, n°2033-C, Cadre III)

	Taux de 15 % (arti. 219 I a ter et a quater du CGI)	Taux de 8 % (arti. 219 I a quinquies du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		

Les MVLT relevant du taux de 8 %, puis 0 %, ne sont plus reportables ou imputables pour les exercices ouverts à compter du 01-01-2007.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **LE THEATRE DES CHIMERES** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**
 Adresse de l'entreprise **75, AVENUE MARECHAL JUIN 64200 BIARRITZ** Durée de l'exercice précédent * **12**
 Numéro SIRET* **3 2 0 4 6 1 2 5 4 0 0 5 6** Code APE **9 2 3 D** Néant *

				Exercice N clos le		N-1	
				3 1 1 2 2 0 0 7		3 1 1 2 2 0 0 6	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		AE			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 732	AG	3 594	139	799
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	241 547	AS	179 160	62 387	71 514
	Autres immobilisations corporelles	AT	17 313	AU	13 893	3 419	3 492
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations		CU	1 601	CV		1 601	1 601
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	3 364	BI		3 364	3 364
TOTAL (II)		BJ	267 558	BK	196 648	70 910	80 771
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	561	BW		561	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			
	Autres créances (3)	BZ	15 076	CA		15 076	28 167
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	58 695	CE		58 695	
DIVERS	Disponibilités	CF	109 864	CG		109 864	63 605
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	184 196	CK		184 196	91 771
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)	CW					
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	451 754	IA	196 648	255 107	172 542
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	5 634
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA, Janvier 2007 : Etat préparatoire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		LE THEATRE DES CHIMERES		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	96 356	25 356	
	Report à nouveau	DH	(19 125)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	174	(19 125)	
	Subventions d'investissement	DJ	42 929	47 832	
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	120 334	54 062	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	29 260	16 094	
	Dettes fiscales et sociales	DY	47 803	37 016	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	50 114	58 473		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	7 597	6 897	
TOTAL (IV)	EC	134 773	118 480		
Ecart de conversion passif * (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	255 107	172 542		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	110 381	94 088		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : LE THEATRE DES CHIMERES		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	28	FB	FC	117	
	Production vendue	} biens*	FD	206 425	FE	FF	157 407
			} services*	FG	93 691	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		300 143	FK	FL	293 741
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	315 289	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	249	
	Autres produits (1) (11)				FQ	16 290	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	625 569	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	43	
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	158 099	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	6 230	
	Salaires et traitements*				FY	288 190	
	Charges sociales (10)				FZ	111 994	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	} Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	10 414	
			- dotations aux provisions*		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)				GE	22 899	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	597 870		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	27 699		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	34		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)			GP	34			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	2 203		
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)			GU	2 203			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(2 169)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	25 530		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise LE THEATRE DES CHIMERES Néant *

		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 330		1 351	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 330		1 351	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 190		14 006	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	71 000		32 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	75 190		46 006	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(69 860)		(44 655)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	630 739		626 954	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	630 565		646 079	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	174		(19 125)	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	1 829		1 829
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(9) Dont transferts de charges	A1	981		249	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	138		282	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N				
DOTATION EXCEPT. RESERVE TRESORERIE		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
		71 000				
ABANDON CREANCE FTB		4 089				
DIVERS FOURNISSEURS		101				
REMBT MAIF				5 148		
REGUL ARISATIONS DIVERSES				182		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA Janvier 2007 : Ebt préparatoire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAGE COALA Janvier 2007 - Etat préparatoire

Désignation de l'entreprise		LE THEATRE DES CHIMERES				Néant <input type="checkbox"/>			
INCORP.	CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2			
		TOTAL I		CZ		KB			
		TOTAL II		KD		KE			
				3 732		KF			
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont composants	L9	KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont composants	M1	KM	KN	KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont composants	M2	KP	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont composants	M3	KS	KT	KU		
					241 547		KV		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		
	Matériel de transport *				KY		KZ		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		
	Avances et acomptes				LK		LL		
TOTAL III				LN		LO			
				256 501		LP			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV		
	TOTAL IV		LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG		OH		OI			
				265 199		2 359			
INCORP.	CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		1		3	
		TOTAL I		CO		DO		D7	
		TOTAL II		LV		LW		IX	
						3 732			
CORPORELLES	Terrains		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	MA	MB	MC				
		Sur sol d'autrui	MD	ME	MF				
	Inst. gales, agencts et am. des constructions		MG	MH	MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		MJ	MK	ML				
					241 547		MM		
	Autres immobilisations corporelles				MN		MO		
	Matériel de transport				MP		MQ		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				MS		MT		
	Emballages récupérables et divers *				MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB			
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF			
TOTAL III		NG		NH		NI			
				258 860					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		OU		M7		OW		
	Autres participations		OX		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		2E		2F		2G		
	TOTAL IV		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OK		OL		OM			
						267 558			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LE THEATRE DES CHIMERES	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	2 934	PF	660	PG		PH	3 594
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	170 033	QA	9 127	QB		QC	179 160
	Autres	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 461	QM	2 434	QN		QO	13 893
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III	QU	181 494	QV	11 561	QW		QX	193 054	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ØN	184 428	ØP	12 221	ØQ		ØR	196 648	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENT DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel			Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
TOTAL I											
Autres immob. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. techniques, mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Autres immobilisations corporelles	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Total général (I + II + III)	X9	Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6				
Total général non venant de (X9 - Y1 - Y2)	Y7		Total général non venant de (Y3 - Y4 + Y5)	Y8		Total général non venant de (Y7 - Y8)	Y9				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	B1
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA Janvier 2007 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LE THEATRE DES CHIMERES Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	71 000	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	71 000	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5L	5M	5N	5P	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	{ incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
			6E	6F	6G	6H
			02	03	04	05
			9U	9V	9W	9X
			06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	71 000	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ	71 000	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA Janvier 2007 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA Janvier 2007 : Etat préparatoire

Désignation de l'entreprise : LE THEATRE DES CHIMBRES		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	3 364	UV		UW	3 364
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative (Provision pour dépréciation de titres prêtés * (antérieurement constituée * UQ))	UU					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	86		86		
	État et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 740		1 740	
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	13 251		7 617		5 634
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	18 441	VU	9 442	VV
RENOVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	29 260		29 260		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	37 998		37 998		
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 259		8 259		
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 546		1 546		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	50 114		25 722		24 392
Dette représentative de titres empruntés *		SZ					
Produits constatés d'avance		8L	7 597		7 597		
TOTAUX		VY	134 773	VZ	110 381	24 392	
RENOVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALLA Janvier 2007 : Etat préparatoire

Désignation de l'entreprise : LE THEATRE DES CHIMERES		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :			
				3 1 1 2 2 0 0 7			
I. RÉINTÉGRATIONS			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WB			
		de son conjoint <input type="text"/> moins part déductible* <input type="text"/> à réintégrer :		WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *			WF	4 089		
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)			WG			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*			WI			
	Amendes et pénalités (nature :			WJ			
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (cf. nouveautés page 10 de la notice 2032)			WK			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15 %, 8 % ou 0 %		WM				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme	WN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions	WO			
	Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW				
		Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro	M8				
	TOTAL I		WR		4 263		
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)*					
		- imposées au taux de 8 % (0 % pour les exercices ouverts à compter du 01-01-2007)					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations)							
Produit net des actions et parts d'intérêts :							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
	Majoration d'amortissement *						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprise en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 soixies	L2	Entreprises créées en Corse (art 208 quater A)	L3
		Entreprises créées en Corse (art. 208 septies)	L4	Jeune entreprise innovantes (art.44 soixies A)	L5	Pôle de compétitivité (art.44 undecies)	L6
		Sociétés investissements Immobiliers cotées (art. 208c)	K3	Zone franche Corse (art.44 décies)	ØT	Zone franche urbaine (art 44 octies ou 44 octies A)	ØV
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dérogée par le report en arrière du déficit*(entreprises à l'IS)							
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	4 263		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)					4 263		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>LE THEATRE DES CHIMERES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	47 818	
Déficits imputés	K5	4 263	
Déficits reportables	K6	43 555	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter	YK	43 555	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne W1		↓ ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case comprend le total des lignes YK et YM du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
(art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		LE THEATRE DES CHIMERES				Néant <input type="checkbox"/> *	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (I)							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie					OC	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie					OD	(19 125)
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)						
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)					OE	
TOTAL I					OF	(19 125)	
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves					ZB	
	- Réserve légale					ZC	
	- Réserve spéciale des plus-values à long terme					ZD	
	- Autres réserves					ZE	
	Dividendes					ZF	
	Autres répartitions					ZG	(19 125)
	Report à nouveau					ZH	(19 125)
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)					TOTAL II	(19 125)	
(I) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.							
RENSEIGNEMENTS DIVERS							
		Exercice N :		Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7		YQ	457	2 287
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS		
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	34 319	27 335
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois et de copropriété)		J8		XQ	51 125	49 261
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	5 672	5 867
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		
	- Autres comptes				ST	64 866	75 636
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	155 982	158 099
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*				YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		YZ	6 287	6 230
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	6 287	6 230
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	35 517	30 935
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	23 598	27 030
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2006)*				OB	255 296	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Imputations	JF
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.		JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH	N° SIRET de la société mère
- numéro de centre de gestion agréé*		XP					
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : [] handicapés : [])					YP	6	6
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%	%
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1					ZR		0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA Janvier 2007 : Etat préparatoire

MAURICE BIRADE

ESC

EXPERT-COMPTABLE

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
ET COMPTABLES AGREES DE LA REGION DE BORDEAUX

Groupe KPMG

1-3 av. du Président P. Angot - 64000 PAU

Tél : 05 59 02 59 02

Fax : 05 59 02 58 69

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT SUR LA LISTE
DE LA COUR D'APPEL DE PAU

Théâtre des Chimères

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2007
Théâtre des Chimères
75, avenue du Maréchal Juin - 64200 Biarritz
Ce rapport contient 10 pages

MB-081-211

MAURICE BIRADE

ESC

EXPERT-COMPTABLE

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
ET COMPTABLES AGREES DE LA REGION DE BORDEAUX

Groupe KPMG

1-3 av. du Président P. Angot - 64000 PAU

Tél : 05 59 02 59 02

Fax : 05 59 02 58 69

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT SUR LA LISTE
DE LA COUR D'APPEL DE PAU

Théâtre des Chimères

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 75, avenue du Maréchal Juin - 64200 Biarritz

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Théâtre des Chimères, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

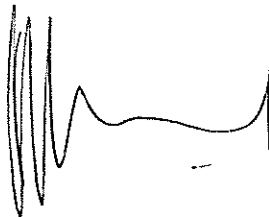
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Pau, le 18 mars 2008



Maurice Birade
Commissaire aux comptes